



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

## DÉCISION

La commission territoriale d'organisation des activités commerciales et artisanales du département de Mayotte s'est réunie le 19 octobre 2020 à la préfecture de Mayotte afin de statuer sur la demande suivante :

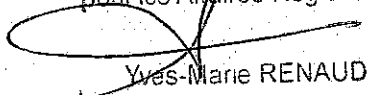
- SOCIETE EXPLOITATION MAGASINS MAHORAIS (SARL), représentée par Monsieur MLANAO Nassroudine, directeur d'exploitation à la société SODIFRAM.
- Objet : déplacement et agrandissement de INTERSPORT KAWENI à l'étage du bâtiment de la SCI ROGE – sis en rive de la voie interne, à la zone industrielle de Kawéni, avenue Martin Lutterking (ex avenue de l'archipel), commune de Mamoudzou.

L'autorisation d'exploitation commerciale a été accordée pour une surface totale de vente de **1 561 m<sup>2</sup>**.

La présente décision sera affichée pendant trois mois à la mairie de Mamoudzou à compter du 23 novembre 2020, et publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Mamoudzou, le **18 NOV. 2020**

Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales



Yves-Marie RENAUD